

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

12/12/2016

Dossier complet le :

12/12/2016

N° d'enregistrement :

2016-4224

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture sur la commune de COMMENSACQ.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **LACROTTE**

Prénom **David**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
47° a) (Décret n°2016-1110 du 11 aout 2016)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement de moins de 25 ha (5,1550 ha sont concernés) en vue de la création d'un nouvel espace agricole pour de l'agriculture biologique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Absence d'arbre et de souche. Le terrain est nu (les débris végétaux ont été broyés et enfouis).

Labour puis pose d'un pivot pour l'irrigation. Réalisation d'un forage. Semis.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue (6 ans minimum) entre du maïs, des carottes, du Tournesol, du maïs doux...
La phase d'exploitation concernera la mise en culture des terres.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	5ha 15a 50ca

4.6 Localisation du projet

Adresse

lieu-dit "Cantegrif"

40 230 COMMENSACQ

Coordonnées géographiques¹

Long. -0° 80' 02.6 " O Lat. 44 ° 23 ' 54.9 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? /

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Plantation de Pins maritimes en coupe rase sur sol nu.

Avant la coupe rase, le terrain était utilisé pour l'exploitation forestière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

La commune de COMMENSACQ dispose d'une Carte Communale. Un PLU est en cours d'élaboration.

La carte communale a été approuvée en Mai 2009.

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone NC : Zone Non Constructible.

Le règlement d'urbanisme ne s'oppose pas à la mise en place de zones agricoles dans ce secteur.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF et d'arrêté de biotope sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Vallées de la Grande et de la petite Leyre". Elle se situe à 95 m à l'Ouest et à 800 m au Nord du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	\
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	\
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNR 000001).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de grande voie de circulation à proximité du projet.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit "Val de l'Eyre" (SIN0000203) concerne le projet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	\
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque feu de forêt. Risque Inondation. Risque de phénomènes liés à l'atmosphère. Risque transport de matières dangereuses.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque mouvement de terrain - tassements différentiels.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection immédiat ou rapproché.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Inscrit "Val de l'Eyre" (SIN0000203) concerne le projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 FR7200721 "Vallées de la Grande et de la petite Leyre" est situé à 56 m à l'Ouest du projet et à 670 m au Nord.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un forage devra être mis en place afin d'alimenter un système d'irrigation par pivot. Ce forage captera la nappe plio-quadernaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage. Pas de détournement de fossés ou cours d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	\
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement. Suppression de 5ha 15a 50ca à caractère forestier. Faible diversité floristique sous une ancienne forêt de Pins en coupe rase. La principale perturbation concerne l'avifaune patrimoniale : l'habitat de la Fauvette pitchou se trouve à l'Est du projet de défrichement.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une Agriculture Biologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace forestier. Création d'un espace agricole.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	\	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêt.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières habitations sont situées à près de 1,1 km au Nord du projet, au lieu-dit "Cantegrif".	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et en phase culture.	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Il est possible que certains engrais biologiques engendrent des odeurs au moment de l'épandage. Ils seront enfouis rapidement pour limiter ce phénomène.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront limités puisque la parcelle est déjà nettoyée. Des vibrations sont toujours possibles, notamment en phase de labour. Celles-ci resteront faibles.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		\
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltré et ira réalimenter la nappe superficielle. Pas de ruissellement.
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollutions.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	\	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création d'un îlot agricole de 5ha 15a 50ca	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

\

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

\

\

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Respect de la "Charte des bonnes pratiques agricoles de défrichement dans les Landes" :

- Commensacq : + de 70% boisés (80,19 %, données DDTM 2006)
- Pas d'îlot agricole > 500 ha dans un rayon de 1500 m (l'îlot à l'Ouest est d'environ 150 ha et l'îlot à l'Est est de 35 ha).

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la monoculture du Pin sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore.

Absence d'habitats protégés. Création d'un milieu ouvert, favorable au développement de nouvelles espèces.

Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture en développant les lisières forestières favorables à l'entomofaune et à l'avifaune notamment.

Pratique d'une Agriculture Biologique qui limite la pollution et les impacts sur les milieux naturels, les eaux... .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic Faune-Flore dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Commensacq le, 8 décembre 2016 -

Signature 



**TERRA
ENVIRONNEMENT**

M. LACROTTE David

1620 Chemin de Cantegrit

40 210 COMMENSACQ

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À
UNE OPÉRATION DE DÉFRICHEMENT**

Commune de COMMENSACQ (40)

Annexe au formulaire CERFA n°14 734*01

Novembre 2016

TERRA ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 6 000 euros – SIRET : 818 967 598 00017

Siège social : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX

Agences : 12 rue des violettes, 40 100 DAX

118 chemin d'En Bonnet, 40 600 BISCARROSSE

Tél : 06 71 14 67 55 – Fax : 05 59 13 77 56 – Courriel : contact@terra-environnement.fr

SOMMAIRE

I	DESCRIPTION DU CONTEXTE.....	4
I.1	Généralité	4
I.2	Localisation géographique.....	4
I.3	Contexte hydrographique	6
I.4	Reportage photographique	7
II	PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL	9
II.1	Patrimoine Culturel et Paysager	9
II.2	Patrimoine Naturel	9
II.2.a	<i>Espace Naturel Protégé.....</i>	<i>9</i>
II.2.b	<i>Zonage d'inventaire naturel</i>	<i>9</i>
II.2.c	<i>Zonage réglementaire naturel.....</i>	<i>10</i>
III	FLORE ET HABITATS	13
III.1	Milieu 1 : Plantation de Pins maritime de 1 et 5 ans	14
III.2	Milieu 2 : PLantations de Pins maritimes de 10 et 15 ans colonisées par des landes à Ajoncs	14
III.3	Milieu 3 : Parcelle entretenue	15
III.4	Milieu 4 : La barade de Mounès	16
III.5	Milieu 5 : Lande mésophile	16
III.6	Liste des espèces de Flore.....	19
IV	FAUNE.....	21
IV.1	Amphibiens	21
IV.2	Reptiles	21
IV.3	Entomofaune	21
IV.4	Avifaune.....	21
IV.5	Mammifères	23
V	CONCLUSION.....	25
VI	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	27

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	5
Planche 2 – Zonage du patrimoine naturel et culturel.....	12
Planche 3 – Habitat	18
Planche 4 – Habitat d'espèces	24
Planche 5 – Enjeux écologiques	26

Liste des Figures

Figure 1 : Contexte hydrographique du projet.....	6
Figure 2 : Prise de vue 1, depuis l'Ouest du projet vers le projet (vers l'Est).....	7
Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le Sud du projet vers le projet (vers le Nord).....	7
Figure 4 : Prise de vue 3, depuis l'Est du projet vers le projet (vers l'Ouest).....	7
Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le Nord du projet vers le projet (vers le Sud).....	7
Figure 6 : Localisation des prises de vues	8
Figure 7 : Milieu 1, Jeunes plantations de Pins maritimes	14
Figure 8 : Milieu 2, Plantation de 10ans (gauche) et 15 ans (droite)	15
Figure 9 : Milieu 3 parcelle entretenue	15
Figure 10 : Milieu 4 Barade de Mounès	16
Figure 11 : Milieu 5 Lande mésophile	17
Figure 12 : Fauvette pitchou (photo ne provenant pas du site d'étude).....	22

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Référence cadastrale	4
Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	11
Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000	11
Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le site.....	13
Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude.....	20
Tableau 6 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections	22
Tableau 7 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections.....	23
Tableau 8 : Inventaires réalisés sur le site	27

I DESCRIPTION DU CONTEXTE

I.1 GÉNÉRALITÉ

M. LACROTTE David souhaite réaliser une opération de défrichement dans le but de la mise en place d'une culture sur un terrain situé sur la commune de Commensacq.

Ce terrain étant de nature boisé, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, M. LACROTTE David a mandaté la société TERRA ENVIRONNEMENT afin de réaliser un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 5 ha 15 a 50 ca.

La parcelle objet de la demande possède la référence cadastrale : D15. Seule une partie de la parcelle est concernée par ce projet.

Parcelles cadastrales		Lieu-dit	Contenance cadastrale totale (m ²)	Contenance cadastrale projet (m ²)
Section	N°			
D	15	CANTEGRIT	74 690	51 550

Tableau 1 : Référence cadastrale

Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Terra Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore simplifié du site.

I.2 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le projet se trouve sur la commune de Commensacq appartenant au département des Landes. Il se situe à environ 46 km au Nord-ouest de la commune de Mont-de-Marsan.

La parcelle objet de la présente demande se situe à environ 3,2 km au Nord-est du centre bourg de Commensacq.

Elle est accessible via la RD 34, en direction de Pissos (vers le Nord). Après 3,6 km environ, il faut emprunter une piste forestière empierrée en direction de l'Est.

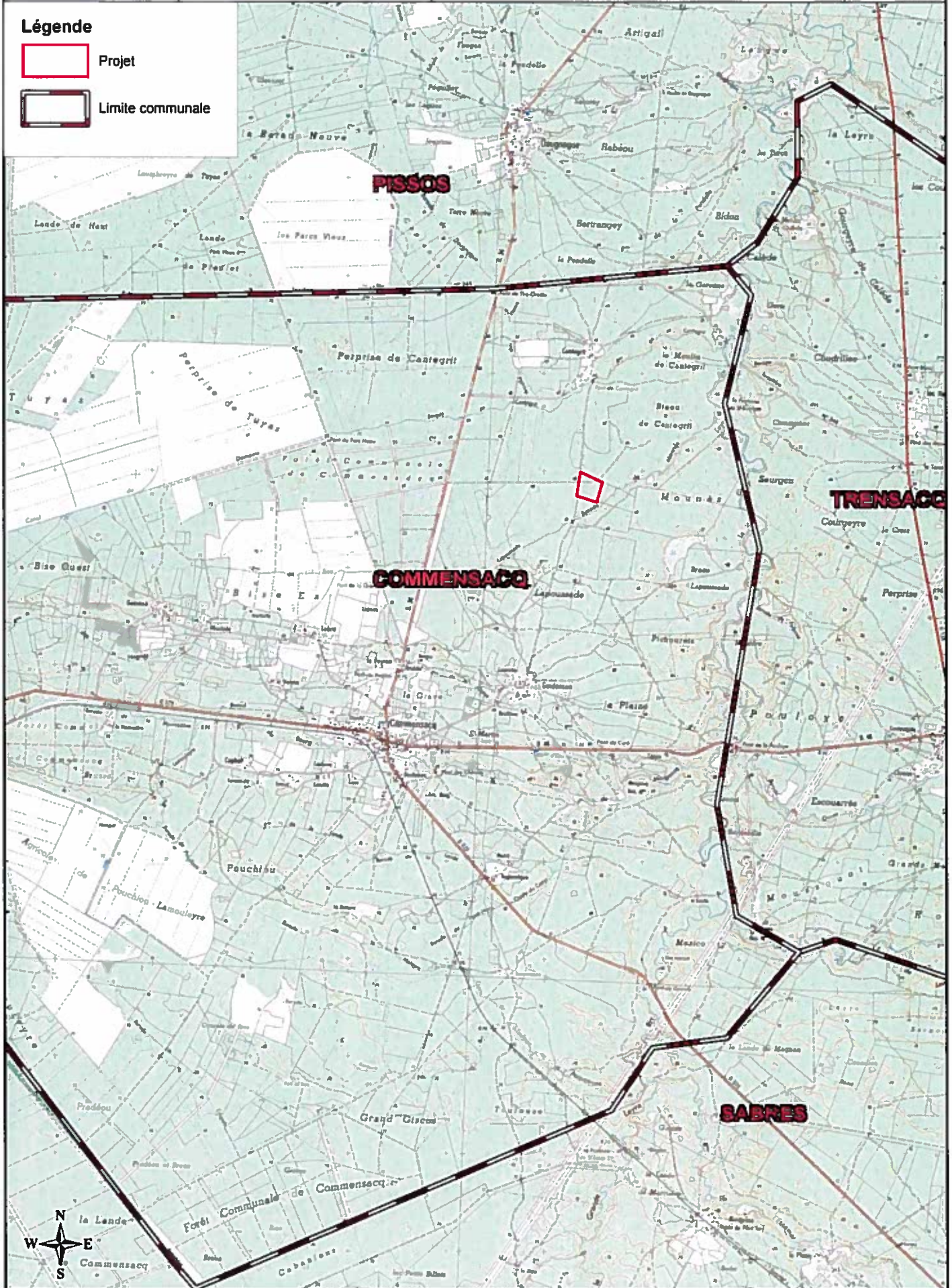
Légende



Projet



Limite communale



1.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le projet s'inscrit dans le bassin versant de la Barade de Mounès, au niveau de la zone hydrographique S202 « La Leyre du confluent de la craste de Toulouse au confluent de Calède ».

Le cours d'eau le plus proche du projet, qui se situe à environ 90 m au Sud-est du projet, est la Barade de Mounès. C'est un petit cours d'eau de 7 km, codifié S2020630. L'eau coule vers le Nord-est avant de se jeter dans la Grande Leyre (S2--0250) au niveau du lieu-dit « Braou de Cantegrit » puis dans l'océan atlantique au niveau du Bassin d'Arcachon.

A noter que la Grande Leyre est classée comme masse d'eau rivière sous le code FRFR285 La Grande Leyre. Elle est située à 1,45 km du projet par orthodromie et à plus de 1,7 km en suivant le cheminement hydrographique.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est très faible. Il n'y a pas de crastes et de fossés à proximité du projet. Il n'y a que la Barade de Mounès qui passe au Sud-est du projet. Cela s'explique par le caractère mésophile à sec des terrains.

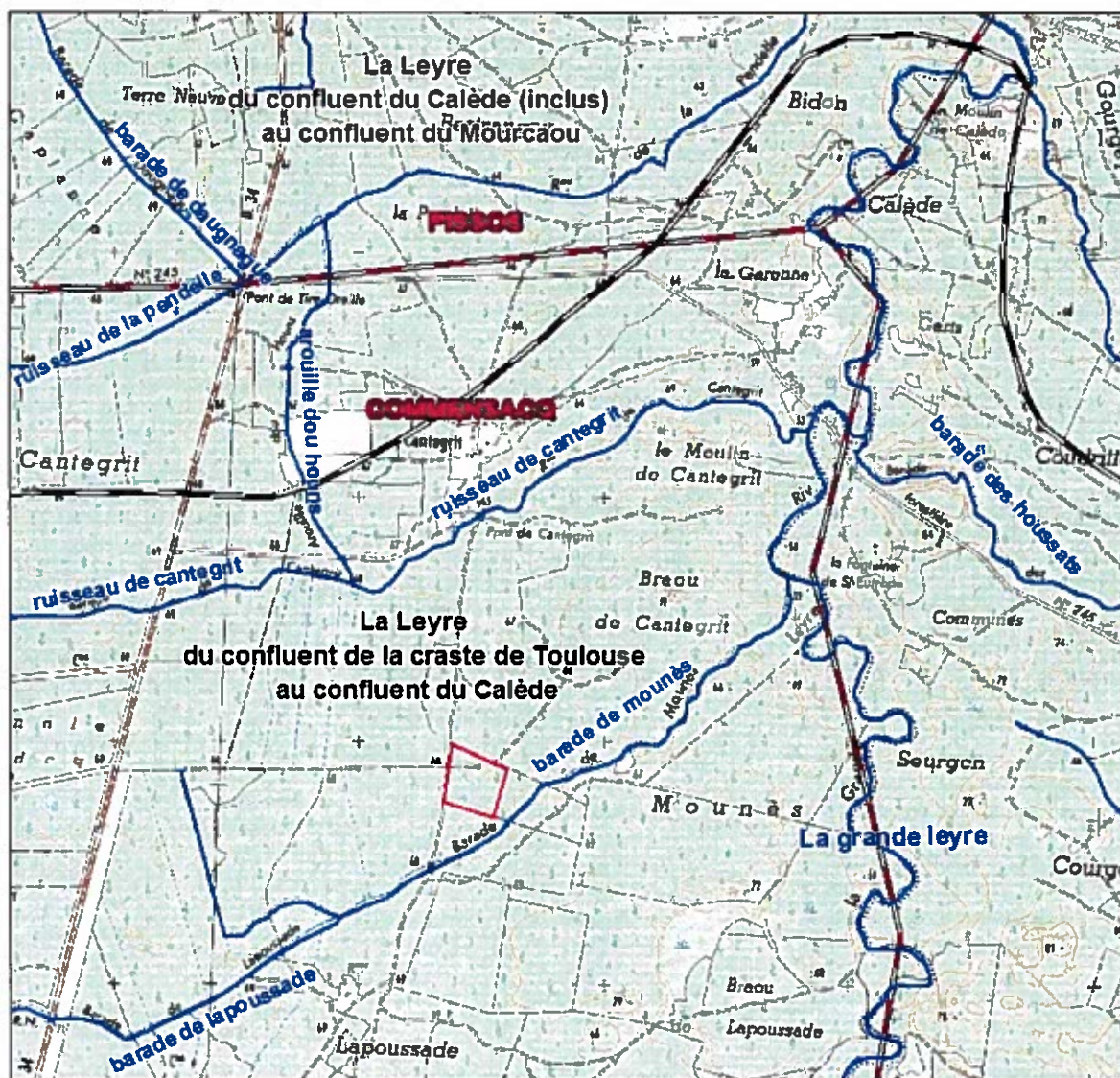


Figure 1 : Contexte hydrographique du projet

I.4 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante.

Les photographies ont toutes été réalisées entre le 17 Novembre 2016.



Figure 2 : Prise de vue 1, depuis l'Ouest du projet vers le projet (vers l'Est)



Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le Sud du projet vers le projet (vers le Nord)



Figure 4 : Prise de vue 3, depuis l'Est du projet vers le projet (vers l'Ouest)



Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le Nord du projet vers le projet (vers le Sud)

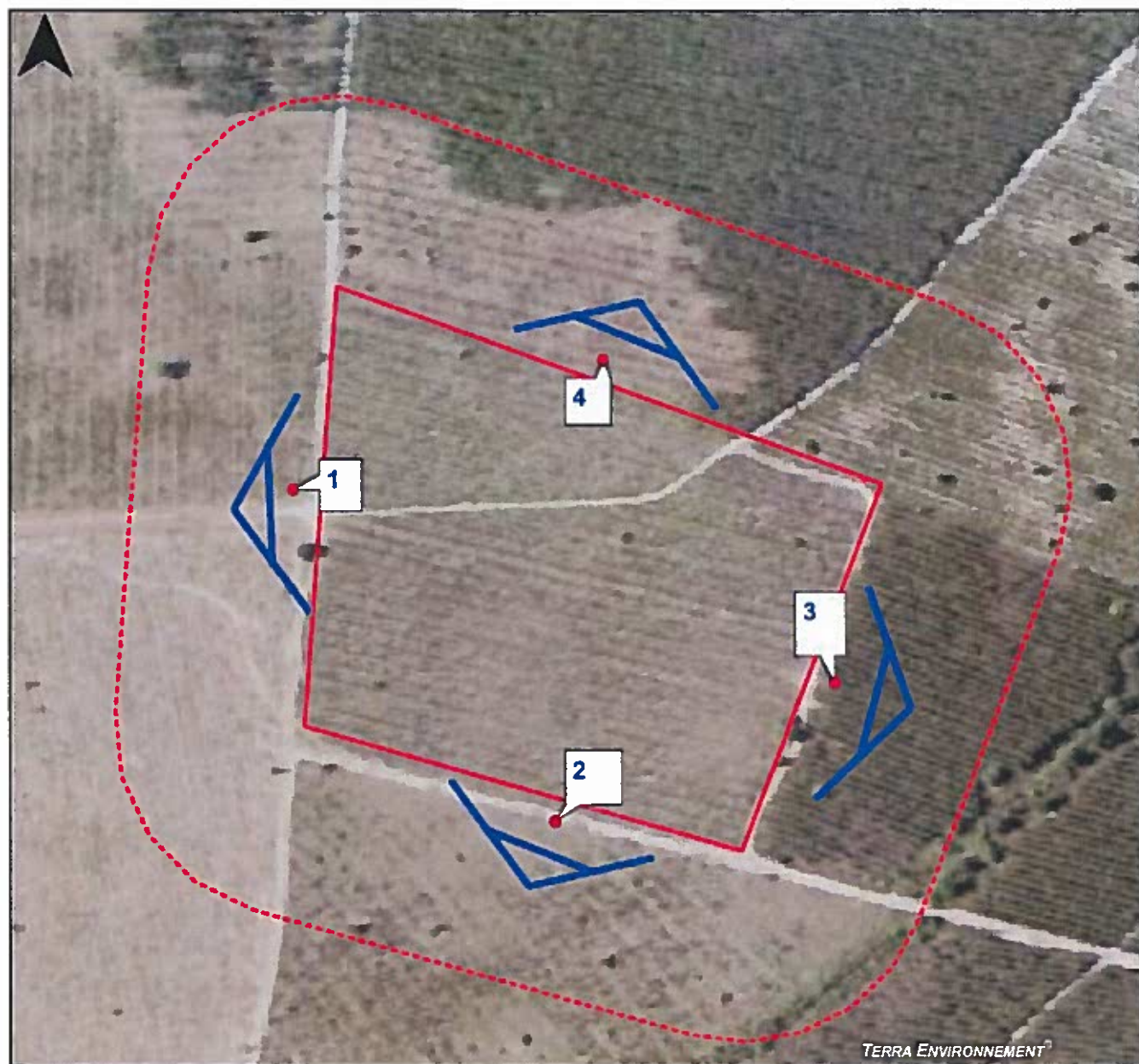


Figure 6 : Localisation des prises de vues

II PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL

II.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

La commune de Commensacq est concernée par plusieurs zonages.

L'un d'entre eux concerne le projet, il s'agit du site inscrit « Val de l'Eyre » : **SIN 0000203**

Créé le 22 juin 1973, ce site inscrit se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 27 665,7 ha. Le site du Val de l'Eyre et des vallées de la Leyre se trouve sur une quinzaine de communes (dont Commensacq).

Ce très grand site couvre d'une part le val de l'Eyre au Nord, d'autre part les vallées de la Leyre au Sud. On distingue la petite et la grande Leyre qui prennent respectivement leur source au Sud de Sore et de Sabres. Elles se rejoignent près de la limite départementale et s'écoulent alors sous le nom d'Eyre. Après avoir formé d'innombrables méandres sous sa forêt-galerie et dans son lit souvent encaissé, l'Eyre finit sa course dans le Bassin d'Arcachon. Le site inscrit comprend l'Eyre et ses deux principaux affluents, mais aussi toute l'épaisseur des forêts-galeries sous lesquelles l'eau s'écoule et qui peut aller de 2 km de large vers le Bassin d'Arcachon à 15 km entre Pissos et Sore

Dans le cadre de l'aménagement du littoral aquitain, l'Eyre et les petite et grande Leyre ont fait l'objet de plusieurs études par des missions interministérielles en vue de promouvoir leur mise en valeur touristique. L'inscription généralisée du site a donc donné lieu à un grand projet d'aménagement des berges pour créer une circulation nautique et des équipements propres à faire découvrir aux touristes et aux habitants une rivière cachée dans sa forêt-galerie et un arrière-pays qui regorge de monuments historiques classés (notamment les églises de Garein, Commensacq, Belhade, Lugos, Sabres,...).

Le projet est compris dans le périmètre de ce site inscrit. Toutefois, la Leyre et sa forêt galerie ne sont pas visible depuis le projet et le projet n'est pas visible depuis ces milieux ayant fait l'objet d'une protection.

II.2 PATRIMOINE NATUREL

II.2.a ESPACE NATUREL PROTÉGÉ

La commune de Commensacq appartient dans son intégralité au Parc Naturel Régional des Landes de Gascognes : **PNR0000001**.

Créé en 1970, le Parc se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 314 411 ha et comprend actuellement 41 communes dont Commensacq.

Il s'inscrit au cœur des Landes de Gascogne, étendue plate et naturellement mal drainée entre l'Océan Atlantique, la Garonne et l'Adour.

Autrefois caractérisé par ses étendues de landes marécageuses, le territoire du Parc se situe aujourd'hui au cœur du plus grand massif forestier cultivé d'Europe occidentale.

Il recèle un patrimoine naturel riche dont la préservation constitue un enjeu majeur. En effet, en plus des richesses de la forêt du Plateau Landais, le territoire du Parc présente un réseau hydrographique important : la Leyre, ses affluents et son delta.

Le projet est compris dans ce périmètre.

II.2.b ZONAGE D'INVENTAIRE NATUREL

- **ZNIEFF 1 : Zones Tourbeuses et Gîtes de Chiroptères de l'Amont de la Leyre, de la petite et de la grande Leyre n°720020046**

Ce zonage s'étend sur une surface de 853 ha et 14 communes dont Commensacq. L'intérêt de cette zone réside en le fait que l'amont du réseau hydrographique de la Leyre est caractérisé par des vallées étroites bordées de terrains en pente forte.

De nombreuses petites tourbières et zones tourbeuses se sont développées sur les pentes ou dans des fonds humides. En complément, une part importante des terrains en pente forte est colonisée par des milieux secs, landes ou boisements de chênes tauzins.

La ZNIEFF comprend également trois gîtes estivaux de Murins à oreilles échanrées et de grands rhinolophes, sur les communes d'Argelouse et de Moustey (ponts et vieille bâtisse). La ripisylve et les boisements de feuillus des vallées entre ces 3 gîtes, 10 km à l'amont et 10 km à l'aval ont également été intégrés dans la ZNIEFF de type I en tant qu'habitats favorables (chasse). Les tourbières accueillent des plantes rares et/ou protégées et sont fréquentées par quelques espèces de l'entomofaune, comme le Fadet des laïches sur les landes tourbeuses ou la Leucorrhine à front blanc dans les mares oligotrophes des tourbières.

La principale menace sur cette ZNIEFF résulte d'éventuels drainages pour développer les plantations de Pins maritimes. Toutefois, ces opérations coûteuses ne menacent que des terrains ayant déjà fortement évolué vers un assèchement naturel.

Cette ZNIEFF se situe à environ 1,7 km au Sud-est du projet et à plus de 3 km au Nord-est.

➤ **ZNIEFF 2 : Vallée de la grande et de la petite Leyre n° 720001994**

Cette zone naturelle a une superficie de 6 529 ha répartie sur 23 communes situées dans le Sud du département de la Gironde et au Nord des Landes. Les critères d'intérêt de la zone sont basés sur la patrimonialité écologique ainsi que la présence de mammifères patrimoniaux.

En effet, les vallées de la grande et petite Leyre et de leurs affluents constituent un ensemble original de forêts galeries humides composées d'essences diverses encaissées. Ces rivières abritent une faune aquatique très intéressante comme la Loutre ou le Vison d'Europe.

Le projet est situé à environ 95 m à l'Ouest au niveau de la Barade de Mounès, à environ 800 m au Sud au niveau du ruisseau de Cantegrit, et à 1,45 km à l'Est au niveau de la Leyre.

II.2.c ZONAGE RÉGLEMENTAIRE NATUREL

➤ **Natura 2000 : FR7200721 Vallée de la Grande et de la Petite Leyre**

Le périmètre du site englobe un vaste système de plans d'eau et de cours d'eau formé à l'arrière du cordon dunaire côtier. Une grande variété de milieux humides et aquatiques est présente.

De nombreuses espèces rares ou menacées se développent sur les rives soumises au marnage.

Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés. Ces habitats présentent une forte sensibilité à la sur-fréquentation et aux modifications du régime hydraulique.

Le projet est situé à environ 56 m à l'Ouest au niveau de la Barade de Mounès, à environ 670 m au Sud au niveau du ruisseau de Cantegrit, et à 1,35 km à l'Est au niveau de la Leyre.

Les habitats protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant, extrait du FSD (en gras, les habitats prioritaires) :

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Conservation
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	5	Bonne
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrocharition	0	Bonne
9190	Vielles chênaies acidophile des plaines sablonneuses à Quercus robur	24	Bonne
91D0	Tourbières boisées	1	Bonne
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus exelsior (Alno-Padlon, Alnion incanae, Salicion albae)	24	Bonne
9230	Chênaie galicio-portugaise à Quercus robur et Quercus pyrenaica	24	Bonne
4020	Landes humides à Erica ciliaris et Erica tetralix	11	Bonne
6410	Prairie à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1	Bonne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles dourlets planitiaires et des étgae montagnards à alpins	1	Bonne
7150	Dépression sur substrat tourbeux du Rhynchosporion	5	Bonne

Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

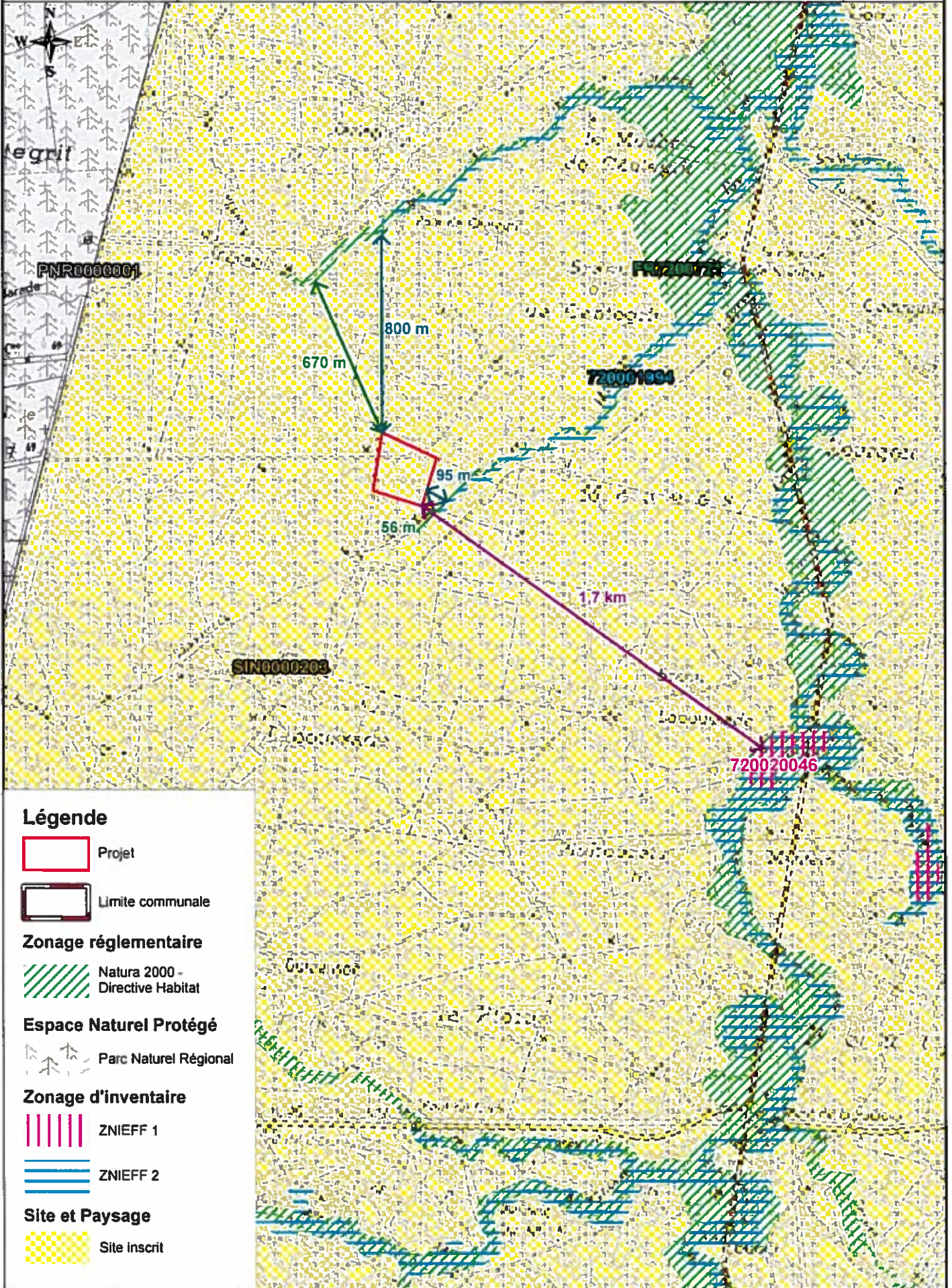
Aucun de ces habitats n'est présent sur le projet ni les alentours.

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrites dans le tableau suivant, extrait du FSD :








Type	Nom latin	Nom français	Conservation
Flore	Dichelyma capillaceum	Dichelyme étroite	Moyenne
	Coenoagrion mercuriale	Agriion de Mercure	Moyenne
Invertébrés	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	Moyenne
	Coenonympha oedippus	Fadet des Laïches	Moyenne
	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	Moyenne
Poissons	Lampetra planerii	Lamproie de Planer	Bonne
	Chondrostoma toxostoma	Le Toxostome	Bonne
Reptiles	Emys orbicularis	Cistude d'Europe	Excellente
Mammifères	Lutra lutra	Loutre d'Europe	Bonne
	Mustela lutreola	Vison d'Europe	Bonne

Tableau 3 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site. De plus, vu de la nature plutôt mésophile à sèche de la végétation et des habitats recensés sur le site, ainsi que l'état du site (sol nu, entretenu), la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux et aux zones humides pour la plupart, apparait faible.



Légende

-  Projet
-  Limite communale
- Zonage réglementaire**
-  Natura 2000 - Directive Habitat
- Espace Naturel Protégé**
-  Parc Naturel Régional
- Zonage d'inventaire**
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
- Site et Paysage**
-  Site inscrit

III FLORE ET HABITATS

Le site se caractérise par un impact anthropique fort depuis de nombreuses années.

En effet, c'est un secteur qui accueillait de la sylviculture de Pins maritimes. Le terrain a été nettoyé récemment, ne permettant pas à la végétation d'être présente.

Le site du projet se caractérise donc par la présence d'un sol nu, avec des débris végétaux en faible quantité, broyés et enfouis.

Des boisements de Pins maritimes entre 1 et 20 ans sont présents autour du projet à l'exception du secteur Sud qui est une parcelle non encore replantée avec des débris végétaux, Fougères aigles, Ajonc d'Europe et nain et quelques chaméphytes de lande sèche (Callune, Bruyère cendrée, Hélianthèmes tachés et faux alysson).

Lors des investigations de terrain, 5 habitats différents ont été recensés sur le site du projet :

1. **42.813** Plantation de Pins maritimes (<1 ans et 5 ans),
2. **42.813** Plantation de Pins maritimes (10 et 15 ans) x **31.85** Lande à Ajoncs,
3. Parcelle nettoyée,
4. **Barade de Mounès (site Natura 2000 FR7200721)**,
5. **31.86** Lande mésophile.

L'habitat 31.2 : Lande sèche et ses déclinaisons possèdent une équivalence avec un habitat européen. Il correspond au 4030 Lande sèche Européenne. Il est classé comme habitat d'intérêt communautaire.

Les équivalences entre habitats sont indiquées dans le tableau suivant.

Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Zone humide	Impacté par le projet
1		42.813	/	Pins maritimes < 1 ans	N	N
		42.813	/	Plantation de Pins maritimes de 5 ans	N	N
2		42.813 x 31.85	/	Plantation de Pins maritimes 10 ans x Lande à Ajoncs	N	N
		42.813 x 31.85	/	Plantation de Pins maritime 15 ans x Lande à Ajoncs	N	N
3		/	/	Parcelle nettoyée – sol nu	N	O
4		/	/	Barade de Mounès	O	N
5		31.86	/	Lande mésophile	N	N

Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le site

III.1 MILIEU 1 : PLANTATION DE PINS MARITIME DE 1 ET 5 ANS

Il s'agit de jeunes plantations de Pins maritimes plantée en futaie régulière dans le secteur Ouest, hors emprise du projet.

Les boisements de 1 an se développent dans la portion Nord-ouest et ceux de 5 ans dans la portion Sud-ouest du périmètre éloigné.

Les boisements de 1 ans ne possèdent pas de sous strate, la végétation n'a pas eu le temps de recoloniser le sol suite aux interventions nécessaires à la replantation.

Les boisements de 5 ans se développent sur une lande herbacée dominée par l'Agrostide capillaire avec quelques Ajoncs d'Europe en cours d'installations, de l'Avoine de Thore ainsi que du Corynéphore argenté et de la Ronce des bois.

Ces deux types de jeunes boisements avec leurs végétations compagne témoignent de conditions de sol de type mésophile à sèche.



Figure 7 : Milieu 1, Jeunes plantations de Pins maritimes
(à gauche, plantation < 1 ans ; à droite plantation de 5 ans)

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu, l'absence de réseau hydrographique (craste et fossé) confirme l'aspect sec du secteur.

L'enjeu écologique associé à la plantation de 5 ans est fort en raison de la présence de la Fauvette pitchou.

L'enjeu écologique associé à la plantation de 1 an est modéré, car c'est une parcelle forestière jeune avec peu de végétation. Toutefois, elle peut utiliser ces jeunes boisements comme voie de déplacement.

III.2 MILIEU 2 : PLANTATIONS DE PINS MARITIMES DE 10 ET 15 ANS COLONISÉES PAR DES LANDES À AJONCS

Il s'agit de parcelles de Pins maritimes plantées en futaies régulières qui se développent au Nord, Nord-est et Est du projet. Ces boisements sont colonisés par une lande à Ajoncs monospécifique avec en sous strate quelques chaméphytes classiques dans ces conditions édaphiques à savoir de la Bruyère Cendrée, de la Callune et de l'Hélianthème faux-alysson.

Les parcelles âgés de 15 ans au Nord ont été entretenus, des traces de rouleaux landais sont visibles au sol.

La parcelle de 10 ans, au Nord-est quand à elle n'a pas encore été entretenue. Ceci permet la présence d'une lande à Ajoncs d'Europe dense et difficilement pénétrable.

Ces milieux correspondent à l'habitat 42.813 Plantation de Pins maritime de 10 et 15 ans x 31.85 Lande à Ajoncs.

Aucun de ces milieux n'est classé comme habitat prioritaire.

Aucune zone-humide n'est présente dans ce milieu.

Aucune espèce rare et protégée n'a été contactée dans ce milieu à l'exception de la Fauvette pitchou dans les boisements de 10 ans.



Figure 8 : Milieu 2, Plantation de 10ans (gauche) et 15 ans (droite)

L'enjeu écologique associé à ce milieu est modéré pour les parcelles âgées de 15 ans et fort pour la parcelle âgée de 10 ans car c'est une parcelle forestière qui est dans une classe d'âge favorable à l'accueil de la Fauvette pitchou et que celle-ci est présente.

III.3 MILIEU 3 : PARCELLE ENTRETENUE

Ce terrain correspond au projet. Au sein de ce secteur, une coupe rase a eu lieu et le terrain a été entretenu. Le sol est nu. Les débris végétaux ont été broyés et enfouis. La totalité de ce milieu correspond au périmètre du projet et il s'étend vers le Nord du projet jusqu'aux boisements de Pins de 15 ans.

Quelques Chênes pédonculés sont présents sur la parcelle.

Ce milieu se caractérise par un fort impact anthropique.



Figure 9 : Milieu 3 parcelle entretenue

Ces milieux ne possèdent pas de correspondance avec les habitats Corine biotope et/ou les habitats décrits dans le manuel d'interprétation des habitats européen EUR 27.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique de ces milieux est faible en raison de l'entretien récent qui entraîne la fuite de la faune et l'absence de flore.

III.4 MILIEU 4 : LA BARADE DE MOUNÈS

Il s'agit du petit cours d'eau à environ 90 m au Sud-est du projet.

Lors des prospections de terrain, cette Barade était sèche et ses berges étaient colonisées par du Lycope d'Europe, de la Bourdaine, de la Chanvrine, du Jonc diffus, et du Saule cendré.

Cette Barade est apparue encaissée.

Ce milieu appartient au site Natura 2000 FR7200721 "Vallée de la grande et de la petite Leyre".



Figure 10 : Milieu 4 Barade de Mounès

Ce milieu est un cours d'eau codé S2020630 appartenant à la zone hydrographique S202 "La leyre du confluent de la craste de Toulouse au confluent de Calède" d'une longueur de 7 km et qui se jette dans la Leyre (S2--0250) au niveau du lieu-dit « Braou de Cantegrit » puis dans l'océan Atlantique au niveau du Bassin d'Arcachon

L'enjeu écologique de ce milieu est considéré comme fort car appartenant au périmètre d'un site Natura 2000.

Toutefois, il ne présente pas de forêt galerie autour de son cours, et aucune espèce aquatique ou associée à l'eau (amphibien, poisson...) n'a été contactée.

III.5 MILIEU 5 : LANDE MÉSOPHILE

Il s'agit du milieu qui se développe au Sud du projet, hors emprise.

Ce milieu se caractérise par une lande herbacée dominante et dominée par un mélange de Fougère aigle et d'Avoine de Thore.

Au niveau de la strate arbustive ce sont les Ajoncs nains et d'Europe qui caractérisent ce milieu. Toutefois, la strate arbustive n'est pas dominante.

Des chênes pédonculés et tauzin sont présents. Ces arbres sont relativement jeunes et ne présentes pas d'attaque liés à la présence d'insectes saproxylique tels que le Grand Capricorne et/ou le Lucane cerf-volant.

De plus, au sein de ce milieu des débris végétaux sont présents.

Ce milieu correspond à l'habitat 31.86 Lande mésophile.



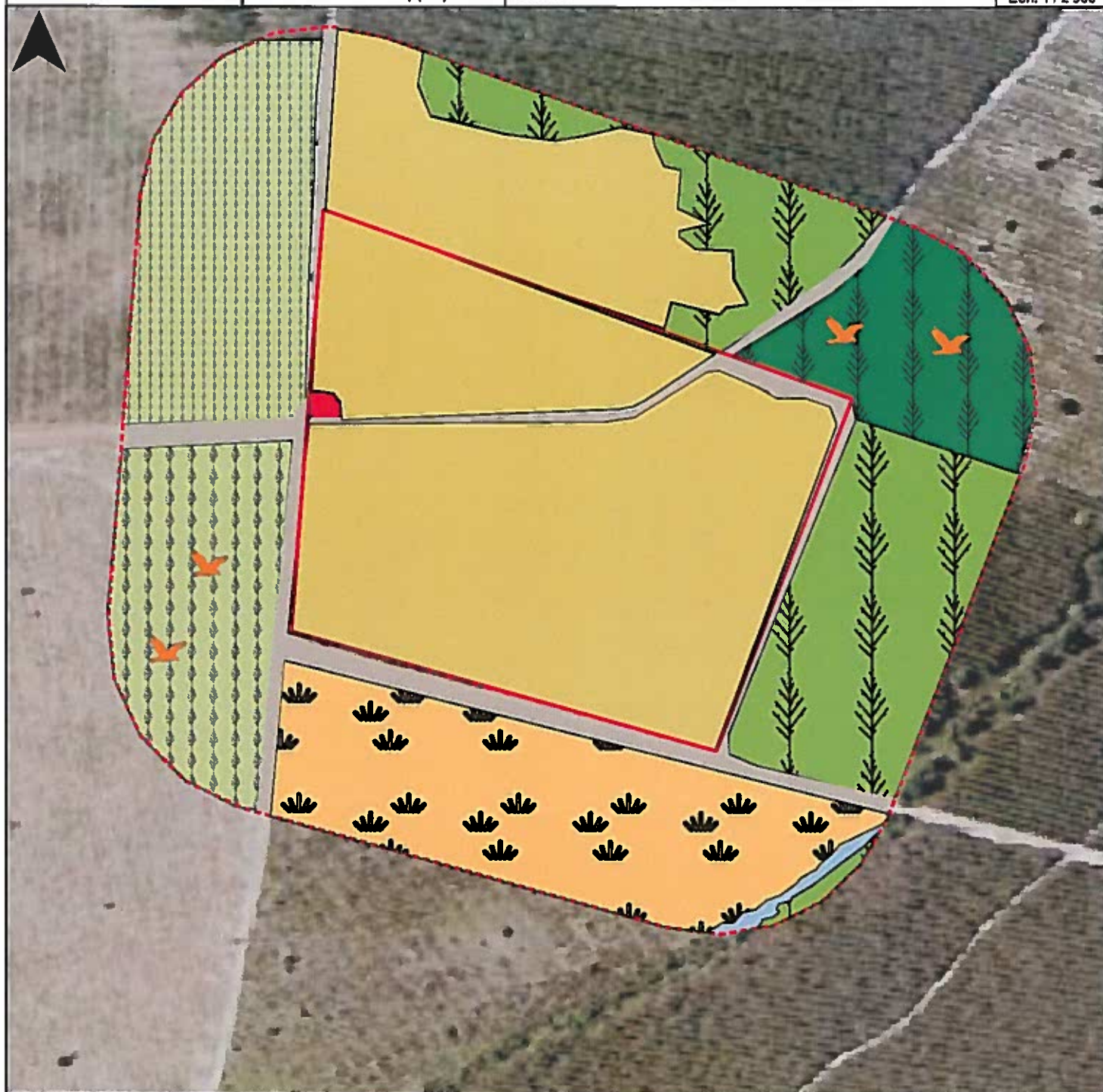
Figure 11 : Milieu 5 Lande mésophile

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Cet habitat n'est classé comme habitat prioritaire.

Aucune espèce rare et protégée n'a été contactée dans ce milieu.

L'enjeu écologique lié à ce milieu est modéré.



Légende

 Tampon

 Projet

Zone de stockage

 Tas fumiers

Avifaune

 Fauvette Pitchou

Voirie

 Chemins et pistes

Habitats

 42.813 Plantation de Pins
<1ans

 42.813 Plantation de Pins
5 ans

 42.813 Plantation de Pins
10 ans x 31.85 Lande à Ajoncs

 42.813 Plantation de Pins
15 ans
x 31.85 Lande à Ajoncs

 31.86 Lande mésophile

 Parcelle entretenue

Hydrographie

 Barade de
Mounès

III.6 LISTE DES ESPÈCES DE FLORE

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

Nom français	Nom latin	Espèce protégée	Statut réglementaire	
			Espèces indicatrices de Zones-humides	
			Oui/Non	Code
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> L.	/	N	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i> L.	/	N	/
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i> Roth.	/	N	/
Agrostide vulgaire	<i>Agrostis capillaris</i> L.	/	N	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> Rouy.	/	N	/
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	/	O	98 888
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i> L.	/	N	/
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i> L.	/	N	/
Callune	<i>Calluna vulgaris</i> Hull.	/	N	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L.	/	N	/
Corynéphore blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i> L.	/	N	/
Ecuelle d'eau	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	/	O	103 142
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i> Kun.	/	N	/
Géranium mou	<i>Geranium molle</i> L.	/	N	/
Hélianthème faux-alysson	<i>Cistus lasianthus</i> subsp. <i>alyssoides</i> Demoly.	/	N	/
Hélianthème tachés	<i>Tuberaria guttata</i> Fourr.	/	N	/
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i> L.	/	N	/
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i> L.	/	O	104 173
Lotier pédonculés	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	/	O	106 698
Lycops d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i> L.	/	O	107 038
Molinie	<i>Molinia caerulea</i> Moench.	/	O	108 718
Mouron délicat	<i>Anagallis tenella</i> L.	/	O	82 346
Oseille des brebis	<i>Rumex acetosella</i> L.	/	N	/
Pins maritime	<i>Pinus pinaster</i> Aiton.	/	N	/

Pourpier maraicher	<i>Portulacca oleracea L.</i>	/	N	/
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata L.</i>	/	N	/
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana L.</i>	Invasive	N	/
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus L.</i>	/	N	/
Senecion commun	<i>Senecio vulgaris</i>	/	N	/
Spergulaire rouge	<i>Spergularia rubra L.</i>	/	N	/
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus L.</i>	/	N	/
Solidage verge d'or	<i>Solidago virgaurea L.</i>	/	N	/
Vergerette du canada	<i>Erigeron canadensis L.</i>	/	N	/

Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude

Sur les 33 espèces de flore identifiée aucune n'est protégée.

7 sont des espèces indicatrices de zones-humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones-humides. Toutefois, ces espèces sont présentes au niveau de la Barade de Mounès.

IV FAUNE

Concernant la faune présente sur l'aire d'étude, les inventaires ont permis d'identifier :

- 13 espèces d'Oiseaux,
- 4 espèces de Mammifères.

IV.1 AMPHIBIENS

Malgré la présence de la Barade de Mounès au Sud-est du projet, aucun amphibien n'a pu être recensé.

Ceci peut expliquer par l'absence d'eau dans la Barade lors des investigations.

IV.2 REPTILES

Au sein des parcelles cadastrales du projet, aucun reptile n'a été recensé lors des investigations de terrain. Ceci s'explique par les faibles températures de ces derniers jours ainsi que par la période de l'année qui est défavorable à l'activité d'animaux ectotherme.

IV.3 ENTOMOFAUNE

Concernant la faune entomologique, aucune espèce n'a été contactée. Ceci s'explique par la période de l'année qui est défavorable à leur activité ainsi que par la forte couverture nuageuse qui diminue leurs capacités de vol.

Aucun coléoptère saproxylique n'a été contacté, l'absence de vieux arbres sénescents ou morts explique leurs absences.

IV.4 AVIFAUNE

Sur l'aire du projet, 13 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Seul la Fauvette pitchou est considérée comme espèce patrimoniale.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Bern	DO	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art 3	/	An. II	/	NA(hivernant) LC (nicheur)
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Faisan	<i>Phasianus colchicus</i>	/	/	An. III	An. II/1 An. III/1	LC (nicheur)
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Art. 3	/	An. II	An. I	LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Bern	DO	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art 3	/	An. II	/	DD (hivernant) NA (passage) VU (nicheur)
Rouge gorge familier	<i>Erythacus rubecula</i>	Art 3	/	An. II et III	/	NA (hivernant) NA de passage LC (nicheurs)
Tarler pâte	<i>Saxicola torquatus</i>	Art 3	An II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage)) LC (nicheur)
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Bern : Convention de Bern

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Espèces bénéficiant de protection spéciale concernant leurs habitats.

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Tableau 6 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections



Figure 12 : Fauvette pitchou (photo ne provenant pas du site d'étude)

Le seul oiseau protégé par la directive oiseaux 79/409/CEE recensé sur l'aire du projet et aux alentours est la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

Cette espèce a été principalement contactée dans la plantation de Pins maritimes d'environ 10 ans qui se développe à l'angle Nord-est du projet. Ce boisement accueille une lande arbustive dominée par des Ajoncs d'Europe. Ce biotope est le plus favorable au cycle de vie de la Fauvette.

Cette espèce a également été contactée au Sud-ouest, au niveau de la jeune replantation d'environ 5 ans. Cette plantation est un biotope encore jeune mais deux individus de Fauvette pitchou y ont été vus. Il devrait devenir totalement favorable d'ici quelques années.

IV.5 MAMMIFÈRES

Concernant la mammalofaune présente sur le site, des traces de pas et des laissés ont été vues. Des traces de Chevreuil, Sanglier, Blaireau ainsi que des laissés de Lapin de Garenne ont été observés.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste Rouge Nationale
		PN	Berne	DH	
Blaireau	<i>Meles meles</i>	-	-	-	LC
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An III	-	LC
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Art. 1	-	-	NT
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Art.1	-	-	LC









Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987
Art. 1 : Gibier chassable
- Bern : Convention de Bern
An. III : Exploitations réglementée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
- NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 7 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.

**Légende**

- | | | |
|--|---|--|
|  Tampon |  Pistes et chemins |  Habitat d'espèce |
|  Projet |  Avifaune |  Habitat d'espèce |
|  Voiries |  Fauvette Pitchou | |

V CONCLUSION

Le secteur est apparu clairement sec à mésophile.

L'emprise du projet a été entretenue récemment mais au vue des parcelles voisines, le secteur devait être colonisé par des Ajoncs, des Bruyères et des Callunes principalement. Cet entretien récent entraine l'absence de contact d'espèces de Faune et/ou de Flore rare et/ou menacée.

La parcelle du projet présente des enjeux écologiques faibles.

Les jeunes boisements de 5 ans présents à l'Est accueillent de la Fauvette pitchou et les boisements à l'Est de 1 an sont utilisés comme une voie de circulation.

Les plantations de Pins maritimes de 15 ans à l'Est sont dans les classes d'âges moins favorables à l'établissement de cette espèce alors que celle-ci est présente dans les boisements de 10 ans se développant sur une lande à Ajoncs dense.

La lande mésophile du Sud n'abrite pas de Fauvette pitchou. Cette parcelle pourra devenir favorable à cette espèce dans quelques années, après que la végétation ait pu se développer suffisamment, et si aucune activité humaine ne vient perturber la dynamique naturelle.








Les travaux de nettoyage étant déjà réalisés (le sol est en coupe rase), les risques d'impacts, via un dérangement en phase travaux notamment, sur cette espèce sont limités.

Concernant l'Entomofaune, l'Avifaune, la Mammalofaune et les Amphibiens, l'incidence prévisible du projet est à priori très faible, compte tenu du fait qu'aucune espèce patrimoniale n'utilise la parcelle du projet.

Une cartographie des enjeux écologiques du périmètre d'étude est présentée en page suivante.



Légende

- | | | |
|---|---|--|
|  Tampon |  Pistes et chemins | Enjeux écologiques |
|  Projet | Avifaune |  Enjeux forts |
| Voiries |  Fauvette Pitchou |  Enjeux modérés |
| | |  Enjeux faibles à modérés |

VI CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Objet de la visite de terrain	Date	Période	Expert	Prospection
Avifaune	14 Novembre 2016	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue
Flore	14 Novembre 2016	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Regroupement en milieux homogènes Inventaire flore
Entomofaune	14 Novembre 2016	10h – 15h	MEDO Mickael	Recherche au filet à papillon
Mammifères (hors chiroptères)	14 Novembre 2016	10h – 18h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche des traces au cours de l'inventaire flore
Amphibiens	14 Novembre 2016	18h – 20h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Écoute et prospection a vue à la lampe frontale
Reptiles	14 Novembre 2016	10h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Flore	16 Novembre 2016	12h – 16h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Entomofaune	16 Novembre 2016	12h – 16h	SEGOVIA Yoann	Recherche au filet à papillon
Amphibiens	16 Novembre 2016	18h – 20h	LAPIDO Vivien SEGOVIA Yoann	Écoute et prospection a vue à la lampe frontale

Tableau 8 : Inventaires réalisés sur le site